

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT LIBÉRÉ MAIS TOUJOURS INCULPÉ

**Jean-Paul Noël Abdi, président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH), a été remis en liberté à titre provisoire le 21 février 2011 pour raisons de santé. Il est toujours inculpé de participation à un mouvement insurrectionnel pour avoir enquêté sur les arrestations qui ont eu lieu à la suite des récentes manifestations étudiantes à Djibouti, dans la Corne de l'Afrique, et dénoncé ces agissements.**

Jean-Paul Noël Abdi était détenu à la prison de Gabode depuis le 9 février. Le 19 février, ses avocats ont soumis en son nom une requête demandant sa libération au juge en charge de son affaire. Ils ont indiqué que son état de santé se détériorait rapidement en raison de problèmes cardiaques et de son diabète.

Jean-Paul Noël Abdi avait été inculpé de participation à un mouvement insurrectionnel en vertu des articles 145 et 146.4 du Code pénal. Les 5 et 6 février, il avait enregistré et diffusé des informations au sujet d'arrestations arbitraires présumées qui auraient eu lieu à la suite des manifestations étudiantes organisées dans la ville de Djibouti. Il avait également tenté de rendre visite aux étudiants détenus.

Des manifestations étudiantes avaient été organisées le 5 février pour protester contre le faible taux d'admission de cette année et la piètre qualité du système éducatif. Selon des sources locales, ces rassemblements ont pris une tournure de plus en plus politique. Les médias internationaux ont évoqué des troubles civils et des actes de violence mineurs, comme des jets de pierre et des pillages.

L'élection présidentielle est prévue pour avril 2011. Les partis d'opposition avaient refusé de prendre part aux élections de 2005 et 2008 parce que leurs demandes de modification du processus électoral n'avaient pas été satisfaites.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- réjouissez-vous de la libération à titre provisoire du défenseur des droits humains Jean-Paul Noël Abdi pour raisons de santé ;
- dites-vous extrêmement préoccupé par le fait que cet homme est toujours inculpé de participation à un mouvement insurrectionnel, et ce probablement parce qu'il a enquêté sur des arrestations arbitraires qui ont eu lieu à la suite des récentes manifestations étudiantes et a dénoncé ces agissements ;
- demandez-leur de veiller à ce que tous les défenseurs djiboutiens des droits humains puissent travailler de manière libre et indépendante, et bénéficier de l'entière protection de l'État.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 AVRIL 2011 À :**

#### Président de la République

Ismaïl Omar Guelleh  
Palais présidentiel  
BP 6  
Djibouti Ville  
République de Djibouti  
Fax : 00 253 35 50 49  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

#### Ministre de la Justice

Mohamed Barkat Abdillahi  
Ministre de la Justice,  
BP 12  
Djibouti Ville  
République de Djibouti  
Fax : 00 253 35 54 20  
**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur  
le Ministre,**

#### **Copies à :**

Représentant du ministère public  
Maki Omar Abdoukader  
Fax : 00 253 35 69 90

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Djibouti dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 28/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR23/001/2011/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN MILITANT LIBÉRÉ MAIS TOUJOURS INCULPÉ

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

À Djibouti, la scène politique est dominée par le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP) – dirigé par le président Ismaïl Omar Guelleh, qui a entamé son second mandat en 2005. En 2010, le Parlement djiboutien a voté en faveur d'une révision constitutionnelle permettant au président de briguer un troisième mandat.

Action complémentaire sur l'AU 28/11, AFR 23/002/2011, 23 février 2011

